



Affaire suivie par : Chloé LE GOFF

Noiseau, le 08 Octobre 2024

**Objet : Modalités de demande de subvention pour les associations Noiséennes**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'accompagnement que la municipalité souhaite apporter aux associations locales, nous vous informons que vous pouvez solliciter une subvention auprès de la commune pour soutenir vos projets et actions au service des habitants.

Afin de formaliser votre demande, nous vous prions de bien vouloir utiliser le formulaire officiel CERFA n°12156\*06, ci-joint ou disponible en téléchargement sur le site [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr).

Voici les principales étapes à suivre pour votre demande :

1. **Complétez le formulaire** en y inscrivant l'ensemble des informations demandées concernant votre association et le projet pour lequel vous sollicitez une subvention.
2. **Joignez les documents complémentaires**, tels que le rapport d'activité, les comptes de résultats de l'année précédente et le budget prévisionnel.
3. **Déposez votre dossier complet** directement en mairie, soit par courrier, soit par e-mail à [association@noiseau.fr](mailto:association@noiseau.fr).

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au **15 Novembre 2024**. Je vous remercie de limiter votre demande financière aux stricts besoins de votre association, en veillant à ce qu'elle serve l'intérêt public.

Restant à votre disposition et dans l'attente de vous retrouver lors des événements organisés par votre association, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général des Services.

C. Boin

